



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS  
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**

**Mémoire présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la  
Solidarité sociale**

**Dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi  
70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la  
formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi**

**Pour le plein développement du potentiel des jeunes**

**Février 2016**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>PRÉSENTATION</b> .....	3
<b>LE ROCLD</b> .....	3
<b>LE ROCLD, FIER MEMBRE DE LA COALITION INTERJEUNES</b> .....	3
<b>RÉSUMÉ</b> .....	4
<b>ANALYSE</b> .....	4
<b>NOS RECOMMANDATIONS</b> .....	6
<b>UNE APPROCHE GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE</b> .....	6
<b>UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE OFFRE DE FORMATIONS DIVERSIFIÉES</b> .....	6
<b>PRÉVENTION</b> .....	7
<b>CONCLUSION</b> .....	7
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	8
<b>LISTE DES MEMBRES</b> .....	9

## PRÉSENTATION

### LE ROCLD

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) a pour mission de favoriser la concertation et les échanges entre les organismes communautaires qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, d'assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, et de les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités.

***Le ROCLD représente 59 organismes d'action communautaire autonome qui oeuvrent en lutte au décrochage scolaire (OCLD)<sup>1</sup>, répartis dans douze régions du Québec. Plus de 900 employés et 2 200 bénévoles offrent un accompagnement et un soutien adaptés aux besoins spécifiques de 7 750 jeunes en difficultés ainsi qu'un accompagnement à 3 374 parents, chaque année. Les OCLD rejoignent et soutiennent plus de 15 000 jeunes annuellement. .***

### LE ROCLD, FIER MEMBRE DE LA COALITION INTERJEUNES

***Un réseau fort de 350 organismes communautaires autonomes qui accompagnent et soutiennent les jeunes sur tous les fronts, dans toutes les régions du Québec.***

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) et le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR). Interjeunes représente 350 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître pleinement l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.



---

<sup>1</sup> Voir la liste des membres en page 9 du présent document.

## RÉSUMÉ

Nous considérons que le projet de loi 70 n'arrivera pas à atteindre son objectif de sortir les gens de la pauvreté; qu'il enclavera plutôt les premiers demandeurs d'assistance sociale dans la précarité. Nous sommes également convaincus que tout individu doit avoir le choix de déterminer lui-même son projet de vie. Tel qu'écrit, le projet de loi 70 restreint la liberté de choix, en exigeant l'inscription de tous et toutes à un programme clairement orienté vers les besoins du marché de l'emploi au Québec. Finalement, nous appelons le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale à être cohérent avec les principes nommés dans sa toute récente consultation publique, intitulée Solidarité et Inclusion sociale.

## ANALYSE

Le ROCLD juge devoir réagir au projet de loi 70 en posant un regard qui reflète l'identité et les actions des groupes qu'il représente.

Ce projet de loi, et plus particulièrement l'instauration du Programme Objectif emploi nous interpelle puisque d'une part la pauvreté qu'il vise à enrayer est l'un des facteurs du décrochage et, d'autre part que la majorité (près de 60%) des 1 700 demandes de personnes sans contrainte à l'emploi provient des jeunes de moins de 29 ans (La Presse canadienne); une tranche de la population que les organismes en lutte en lutte au décrochage (OCLD) rejoignent.

Bien que le Programme Objectif emploi peut sembler, à première vue, poursuivre des buts louables et harmonisés aux missions des OCLD puisqu'il soutient vouloir favoriser l'insertion professionnelle et « briser le cercle vicieux de la pauvreté », ses tenants et aboutissants nous indiquent plutôt une mécompréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale et l'adoption d'une approche dichotomique à celle des OCLD. Nous estimons ainsi qu'il entre en contradiction avec les orientations contenues dans le document de la Consultation publique *Solidarité et inclusion sociale*, rédigée par le même ministère et qu'il est susceptible de nuire au développement du plein potentiel des personnes auprès desquelles œuvrent les OCLD.

En obligeant, par règlement et en échange d'un supplément à la prestation de base, les personnes sans contrainte à l'emploi qui présentent une première demande d'assistance sociale à accepter un emploi jugé convenable par le gouvernement, le programme échoue lamentablement à s'attaquer au problème de pauvreté des jeunes décrocheurs. En plus de se situer sous la barre de la MPC (mesure du panier de consommation) le supplément à la prestation de base prévu par ce programme est susceptible d'être amputé en cas de manquements, lesquels, s'ils sont jugés trop nombreux, pourraient même mener à la perte de la moitié du montant de l'assistance sociale de base (Labrie, 2015).

Les jeunes qui présentent une première demande d'assistance sociale sont souvent aux prises avec un certain nombre de difficultés comme l'analphabétisme, un faible niveau de scolarisation, des problèmes de dépendances ou de santé mentale qui complexifient leur insertion sociale et professionnelle; par sa forme coercitive actuelle, le Programme Objectif emploi, qui pénalise les personnes non participantes ou dont la participation n'est pas conforme aux règles établies par le ministre, est susceptible de perpétuer, voire d'exacerber, ces difficultés. En outre, la participation à ce programme risque d'enfermer les jeunes dans la précarité; ceux-ci se voyant contraints d'accepter des « emplois convenables »<sup>2</sup>, dont la rémunération ne permet pas nécessairement de sortir d'une situation de pauvreté comme le démontre le fait qu'un nombre de plus en plus important de travailleurs.euses a recours à l'aide alimentaire. Plus encore, ces emplois qui peuvent impliquer un temps de déplacement considérable sont susceptibles d'entraîner un désengagement parental envers l'école, lequel est considéré comme l'un des facteurs du décrochage scolaire.

Soulignons également que si nous appliquons l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) – analyse que le gouvernement devrait toujours considérer – l'impact du programme Objectif emploi sera plus négatif pour les filles :

La vie des décrocheuses est plus fortement marquée par les rôles traditionnels tant dans la vie familiale que sur le marché du travail : les décrocheuses sont pour la plupart sans emploi ou occupent davantage des emplois à prédominance féminine souvent moins qualifiés et moins bien rémunérés.<sup>3</sup>

En outre, bien que le projet de Loi mentionne aussi la possibilité de suivre une formation, nous nous inquiétons du fait que celle-ci devra être approuvée par le ministre; il nous semble incontestable que la possibilité de choisir une formation adaptée à ses aspirations est essentielle au succès du raccrochage scolaire et de l'insertion professionnelle et sociale. Mentionnons également que cette privation de choisir est l'une des caractéristiques de la pauvreté, définie par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme :

Une condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, moyens, des **choix** et des pouvoirs nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

En plus d'ignorer cette notion de choix inhérente à la pauvreté, le Programme Objectif emploi se situe en inadéquation avec les orientations de la Consultation publique *Solidarité et inclusion sociale*, alors que l'une d'entre elles stipule justement qu'il faille

---

<sup>2</sup> « Essentiellement, un emploi est convenable s'il respecte le salaire minimum, peu importe combien de temps il faut consacrer pour se rendre au travail ou encore l'importance des indices de précarité que cet emploi affiche » (Ligue des droits et libertés).

<sup>3</sup> Complice — Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et Réseau réussite Montréal, *Persévérer dans l'égalité! Guide sur l'égalité filles-garçons et la persévérance scolaire*, à paraître en mars 2016.

« assurer à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions » (orientation 5). Par son aspect contraignant qui freine le pouvoir d’agir des personnes, le programme ne contribue pas à favoriser le plein potentiel de celles-ci (orientation 1) et les pénalités financières prévues vont à l’encontre du renforcement du filet de sécurité économique et sociale (orientation 2). Plus encore, le programme qui se centre sur l’emploi en faisant fi des besoins particuliers des individus et des communautés ne respecte pas l’orientation selon laquelle il faut « adapter les mesures et les services d’aide à l’emploi aux besoins des groupes ciblés comme les plus touchés par la pauvreté » (orientation 3). Finalement, plutôt que de valoriser des interventions visant à favoriser le plein épanouissement des personnes, la solidarité et l’inclusion et à briser les barrières faisant obstacle à l’engagement social, comme le stipule l’orientation 4, le Programme Objectif emploi, en raison de sa nature contraignante, contribue plutôt à stigmatiser et à renforcer les préjugés envers les personnes qui bénéficient de l’assistance sociale.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait du projet de loi 70. Et nous vous recommandons de vous pencher sur les pistes suivantes.

## **NOS RECOMMANDATIONS**

### **UNE APPROCHE GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE**

Plutôt que de favoriser une approche contraignante et punitive, nous recommandons au ministre d’opter, à l’image des OCLD, pour une approche globale et individualisée qui prend en compte à la fois l’environnement dans lequel le jeune évolue, ainsi que ses caractéristiques particulières. Dans cette veine, nous lui recommandons de favoriser l’actualisation des forces et intérêts de chaque jeune, ce, afin de favoriser le développement de son plein potentiel, et ainsi son insertion professionnelle et sociale à long terme.

### **UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE OFFRE DE FORMATIONS DIVERSIFIÉES**

Dans le cadre de cette approche, et dans la poursuite d’un objectif d’insertion professionnelle et sociale durable, nous recommandons au ministre - plutôt que de contraindre les prestataires « aptes à l’emploi » à accepter un emploi ou une formation correspondant à certains critères préétablis et susceptibles de répondre uniquement aux besoins du marché du travail — de favoriser l’accès à une diversité de formations dans la perspective de permettre aux jeunes de choisir en fonction de leurs besoins et intérêts. Nous recommandons également que l’offre de formations s’arrime à un accompagnement soutenu et personnalisé pour lequel les OCLD ont développé un savoir-faire éprouvé. Comme plusieurs jeunes l’ont déjà démontré, cet accompagnement à la formation leur permet de s’inscrire dans un projet de vie correspondant à leurs propres intérêts et aspirations et de reprendre du pouvoir sur leur vie. Ainsi, nous éviterons que les jeunes cumulent des échecs inutiles au fil desquels il est de plus en plus difficile de raccrocher, de se remettre en projet ou de retourner aux études.

## **PRÉVENTION**

Dans une perspective de lutte à la pauvreté, nous croyons que des investissements doivent être effectués en matière de prévention. L'éducation devrait être une véritable priorité pour le gouvernement et son premier ministre. Croire dans le potentiel des jeunes, c'est leur garantir l'accès à tous les outils dont ils ont besoin. Présentement, les jeunes sur les bancs d'école paient les frais des coupures injustifiées dans les services qui leur sont primordiaux pour assurer le développement de leur plein potentiel (orthophonie, psychoéducation, psychologie, etc.) Les coûts sociaux à venir de ces coupures seront immenses.

Lors d'une consultation jeunesse dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse, la Coalition Interjeunes a recueilli les quatre recommandations qui suivent. Toutes s'inscrivent dans une logique de prévention.

- 1) Que les élèves au secondaire aient accès à des services d'orientation scolaire complets et appropriés;
- 2) Que les alternatives à la formation soient connues et reconnues;
- 3) Que davantage d'informations sur les métiers et les professions soient accessibles;
- 4) Que les jeunes soient outillés afin de mieux connaître le marché du travail et les différentes étapes à franchir pour y parvenir.<sup>4</sup>

## **CONCLUSION**

En somme, nous appelons le gouvernement à privilégier la solidarité sociale à une approche contraignante et punitive, et ainsi à prendre en compte l'environnement et les besoins des jeunes, à leur offrir un accompagnement et une offre de formations adéquats et à investir massivement en éducation, afin de prévenir le décrochage et la pauvreté. Nous souhaitons ainsi que le gouvernement priorise la dignité et le développement du plein potentiel des personnes et qu'il renonce au projet de loi 70.

---

<sup>4</sup> 7 octobre 2015, Québec

## BIBLIOGRAPHIE

Complice — Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et Réseau réussite Montréal, *Persévérer dans l'égalité! Guide sur l'égalité filles-garçons et la persévérance scolaire*, à paraître en mars 2016.

Labrie, V. (2015). « Un projet de loi 70 hors la loi », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*, <http://iris-recherche.gc.ca/blogue/un-projet-de-loi-70-hors-la-loi>.

Lamarche, L. (2015). PL-70 et Loi sur l'aide aux personnes et aux familles : Discriminer en toute impunité, *Droits et libertés*, vol.34, no.2.

La Presse canadienne (2015). *Québec coupe les vivres aux nouveaux assistés sociaux aptes à l'emploi*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2015/11/10/004-quebec-assistes-sociaux-couper-aide-social-projet-loi-travail.shtml>

## LISTE DES MEMBRES

### Les 59 OCLD membres du ROCLD

#### BAS-SAINT-LAURENT (3)

Je raccroche (Rimouski)  
Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette (Rimouski)  
Maison de la famille du Grand-Portage (Rivière-du-Loup)

#### CAPITALE-NATIONALE (5)

Vallée Jeunesse Québec (Saint-Gabriel-de-Valcartier)  
Au trait d'union Québec (Québec)  
Entreprise de formation Dimensions (Québec)  
Carrefour des enfants de Saint-Malo (Basse-ville de Québec)  
Centre solidarité jeunesse de Québec (Québec)

#### GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (1)

Enfantaisie Haute-Gaspésie

#### CHAUDIÈRE-APPALACHES (3)

L'ABC des Hauts Plateaux Montmagny-L'Islet (Saint-Pamphile)  
Groupe en alphabétisation de Montmagny-Nord (GAMN) (Montmagny)  
Réseaux d'entraide des Appalaches (Thetford Mines)

#### ESTRIE (3)

Maison Jeunes-Est (Sherbrooke)  
Maison des grands-parents de Sherbrooke (Sherbrooke)  
Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE) (Sherbrooke)

#### LAURENTIDES (1)

Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga (Sainte-Thérèse)

#### LAVAL (1)

Diapason-Jeunesse (Laval)

#### MAURICIE (1)

Autonomie Jeunesse inc. (Trois-Rivières)

#### MONTÉRÉGIE (5)

Benado (Delson)  
La Maison de Jonathan (Longueuil)  
Maison de jeunes Kekpart (Longueuil)  
Mouvement de sensibilisation pour une enfance meilleure (SEM) (Saint-Jean-sur-Richelieu)

Posa / Source des Monts (Chambly)

### **MONTRÉAL (31)**

Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec  
(AREJ) Association sportive et communautaire du Centre-Sud  
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal  
Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est  
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît  
Centre communautaire Dawson  
Carrefour communautaire de Rosemont L'Entre-Gens  
Centre communautaire Jeunesse unie de Parc-Extension  
Centre communautaire Tyndale St-Georges  
Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)  
Chantier d'apprentissage optimal (CHAPOP)  
Entraide bénévole Kouzin Kouzin'  
Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal  
J'apprends avec mon enfant  
Je Passe Partout, services de soutien scolaire et d'intervention familiale  
Je Réussis – Programme communautaire de soutien à l'élève et aux parents L'Ancre  
des jeunes  
L'Ancre des Jeunes  
La Maison d'Aurore  
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville  
La Maison des familles de Mercier-Est  
Les Scientifines  
Les YMCA du Québec  
Mener autrement  
Milieu éducatif La Source  
Motivation-Jeunesse16/18 inc.  
Perspectives Jeunesse  
Ruelle de l'avenir  
Promotion – Intégration – Société nouvelle (PROMIS)  
REVDEC  
Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) - Programme Entre la rue et l'école  
Toujours ensemble

### **OUTAOUAIS (2)**

Jardin éducatif du Pontiac (Campbell's Bay)  
Vallée Jeunesse Outaouais (Gatineau)

### **SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (3)**

Carrefour communautaire Saint-Paul (Saguenay)  
Centre des enfants (Chicoutimi)  
Maison de l'espoir Saguenay-Lac-Saint-Jean